

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2023

37 membres en exercice
16 présents – 13 pouvoirs – 29 votants
Convocation adressée et publiée le 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Étaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2023-50 adoptant les tarifs 2024 des prestations du Centre de gestion

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 18 octobre 2023

Conseil d'administration du 12 octobre 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2023

Délibération 2023 – 50

Objet

Tarifs 2024 des prestations du Centre de gestion

Le président propose au Conseil d'examiner et de fixer les tarifs des missions facultatives pour 2024.

Plusieurs règles et principes président à la fixation des tarifs. :

- L'égalité entre collectivités, établie selon des critères objectifs et rationnels,
- Le rapport au service rendu,
- L'équivalence avec la valeur de la prestation ou du service,

D'autre part, les missions facultatives obéissent à un double principe :

- Un principe de solidarité entre les plus petites collectivités qui bénéficient dans de nombreux cas de tarifs préférentiels en relation avec leurs capacités financières limitées et les plus importantes qui contribuent par des tarifs un peu plus élevés à un équilibre financier permettant au Centre de gestion de maintenir les prestations facultatives ;
- Un principe d'équilibre entre les missions structurellement déficitaires, dont les tarifs ne peuvent être affectés d'une hausse significative, faute d'en compromettre l'accès à la majorité des collectivités, et les missions structurellement excédentaires dont les rentrées financières contribuent au maintien des missions déficitaires.

Le président rappelle que le code général de la fonction publique prévoit que « *les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions supplémentaires à caractère facultatif que leur confient les collectivités ou établissements sont financées par ces mêmes collectivités ou établissements, soit dans des conditions fixées par convention, soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire. La cotisation additionnelle est assise, liquidée et versée selon les mêmes règles et les mêmes modalités que la cotisation obligatoire. Son taux est fixé par délibération du conseil d'administration* ».

Le Centre de gestion de la grande couronne a choisi depuis l'origine de financer les missions facultatives par voie de conventions, permettant une adaptation des tarifs à la nature et à l'évolution des missions et aux différentes strates des collectivités. Ce principe permet également de solliciter des seules collectivités utilisatrices une contribution pour la mission mise en œuvre, alors que le système d'une cotisation additionnelle finançant globalement les missions facultatives, sans plafond fixé par la loi, fait payer le coût de l'ensemble des missions à chaque collectivité sollicitant une ou plusieurs missions.

Ce choix dans les modes de financement des différentes activités du centre offre une garantie de transparence aux collectivités, assurées du bon usage de leur cotisation.

L'année 2023 est caractérisée par une légère reprise d'activités sur une majorité des missions facultatives.

L'année 2024, malgré les difficultés de recrutement, devrait venir confirmer cette tendance à cette reprise incitant au maintien des tarifs, avec notamment la possibilité pour les employeurs territoriaux de recruter des apprentis. En revanche, l'établissement doit, comme les collectivités, faire face à une augmentation de ses dépenses de fonctionnement et notamment :

- Des charges à caractère générale qui, par leur composition (achat d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services), constituent cette année encore, le premier poste touché par la hausse des prix,

Conseil d'administration du 12 octobre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2023

Application agréée E-legalite.com

- Des dépenses de personnel, par l'intégration de plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements (revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, l'alignement du traitement minimum sur le SMIC, ...).

C'est la raison pour laquelle, il est proposé une augmentation générale de l'ordre de 5 % des tarifs pratiqués (en tenant compte des arrondis) à l'exception :

- Des différents prix des abonnements au site internet et au conseil statutaire pour lesquels il est préférable de maintenir les tarifs compte-tenu des modalités de fonctionnement du service qui n'a pas retrouvé l'intégralité de ses applications informatiques et du lancement récent du nouveau site internet ;
- Des prix des vaccins et des examens de laboratoire pour lesquels il est tenu compte des prix du marché conclu avec le groupement solidaire réunissant plusieurs entités du groupe CERBALLIANCE pour fixer les nouveaux montants,
- Des tarifs des prestations relatives au conseil juridique non statutaire et à l'accompagnement en cybersécurité, compte-tenu de leur récente création ;
- Et enfin des tarifs concernant la mise à disposition des techniciens informatiques à temps partagé.

La grille tarifaire ainsi définie est annexée à la présente délibération et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
- Vu les propositions du président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Fixe les tarifs des prestations facultatives du Centre de gestion pour l'exercice 2024, tels que proposés par le président, et figurant en annexe dans la grille tarifaire ;
- Autorise le président, et en cas d'absence ou d'empêchement, les vice-présidents, à signer les conventions correspondantes et à en mettre en œuvre les dispositions ;
- Rappelle que les recettes correspondantes seront inscrites au budget prévisionnel pour l'exercice 2024, au chapitre 70.

Pour extrait conforme,



Le président,

Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée de Fourqueux

ABONNEMENTS DU CENTRE DE GESTION

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
ABONNEMENT ANNUEL INTERNET AVEC ASSISTANCE STATUTAIRE		
Centres de Gestion pour leur personnel	276 €	276 €
Collectivités jusqu'à 5 000 habitants - Associations d'élus - Associations professionnelles	2 111 €	2 111 €
Collectivités de 5 001 à 20 000 habitants et EPCI ou DRH mutualisée de 1 à 50 agents pour leurs propres agents	2 254 €	2 254 €
Collectivités de 20 001 à 80 000 habitants et EPCI ou DRH mutualisée de 51 à 150 agents pour leurs propres agents	2 411 €	2 411 €
Collectivités de 80 001 à 150 000 habitants et EPCI ou DRH mutualisée de 151 à 350 agents pour leurs propres agents	2 556 €	2 556 €
Collectivités de 150 000 à 400 000 habitants - EPCI ou DRH mutualisée de 351 à 500 agents pour leurs propres agents	2 631 €	2 631 €
Collectivités de plus de 400 000 habitants - EPCI ou DRH mutualisée de 501 à 1000 agents pour leurs propres agents - CNFPT Siège	2 780 €	2 780 €
EPCI ou DRH Mutualisée de + 1000 agents pour leurs propres agents	2 948 €	2 948 €
Conseils départementaux de - 900 000 habitants et assimilés	2 780 €	2 780 €
Conseils départementaux de + 900 000 habitants et assimilés	2 948 €	2 948 €
Conseils régionaux et assimilés, Territoire de la Nouvelle Calédonie	2 948 €	2 948 €
Autres administrations (Préfectures, sous-préfectures, DDE, SDIS...) - Délégations CNFPT pour leurs propres agents	2 111 €	2 111 €
OPHLM moins de 5 000 logements	2 254 €	2 254 €
OPHLM de 5 001 à 10 000 logements	2 411 €	2 411 €
OPHLM de 10 001 à 20 000 logements	2 556 €	2 556 €
OPHLM de plus de 20 000 logements	2 631 €	2 631 €
Organismes privés	2 679 €	2 679 €
ABONNEMENT ANNUEL INTERNET SEUL		
Pack multi comptes	750 €	750 €
Ouverture de l'accès à partir de l'intranet local - Attribution de mots de passe personnalisés : + 10 % sur le prix de base par tranche de 10, dans la limite de 50	2 141 €	2 141 €
CONVENTIONS FORFAITAIRES POUR LES CENTRES DE GESTION - Rediffusion du site internet aux collectivités et accès à l'assistance statutaire		
Forfait calculé sur une base fixe + une part variable par collectivité non affiliée dans le département Dégressivité au-delà d'un certain nombre de collectivités non affiliées : de 5 à 9 collectivités non affiliées : - 10 % sur la part variable de 10 à 14 coll non affiliées : - 20 % sur la part variable plus de 20 coll non affiliées : - 40 % sur la part variable de 15 à 19 coll non affiliées : - 30 % sur la part variable	Base fixe : 7 500 € Part variable : 2 415 €	Base fixe : 7 500 € Part variable : 2 415 €
Hébergement site Internet - Forfait annuel	2 315 €	2 315 €
SITE INTERNET - REDIFFUSION		
Redevance pour rediffusion aux collectivités affiliées - pour les seuls CDG ayant acquitté avant 2014 le droit d'entrée	1 323 €	1 323 €

PRESTATIONS DU CENTRE DE GESTION

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
MEDICINE PREVENTIVE		
Vacation médecine préventive (visites médicales, actions en milieu de travail / AMT)	64,48 €	68,00 €
Entretien infirmier	37,44 €	39,50 €
Vacation médecine préventive (visites médicales, actions en milieu de travail / AMT avec horaires adaptés et /ou hors périodes 8h30/17h30 et/ou hors congés scolaires.	79,04 €	83,00 €
Entretien infirmier horaires adaptés	47,84 €	50,50 €
Frais de dossier administratif par agent (nouvelle adhésion)	5,20 €	5,50 €
Visite urgente	158,08 €	166,00 €
Mise à disposition d'un médecin à temps plein annuel	247 520 €	259 900 €
Mise à disposition d'un infirmier à temps plein annuel	72 800 €	76 500 €
Psychologue du travail		
Intervention (vacation d'une heure et demi - 1h30)	166,40 €	175,00 €
Mise à disposition d'un psychologue à temps plein annuel	72 800,00 €	76 440,00 €
Vaccinations		
Diphtérie Tétanos Polio	14,00 €	14,00 €
Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche	30,80 €	30,80 €
Grippe	15,40 €	15,40 €
Hépatite A	30,80 €	30,80 €
Hépatite B	23,80 €	23,80 €
Leptospirose	166,60 €	166,60 €
Typhoïde	63,00 €	63,00 €
Examens complémentaires de laboratoire		
Carboxy hémoglobine (HbCO) sanguine	13,20 €	13,20 €
Oxyde de carbone (CO) sanguin	13,20 €	13,20 €
Plombémie	22,70 €	22,70 €
Protoporphyrines zinc (PPZ) sanguines	22,70 €	22,70 €
Acide delta aminolévulinique (ALA U) urinaire	44,80 €	44,80 €
Arsenic urinaire	61,60 €	61,60 €
Cadmium sanguin	49,00 €	49,00 €
Cadmium urinaire	49,00 €	49,00 €
Chrome urinaire	49,00 €	49,00 €
Manganèse sanguin	49,00 €	49,00 €
Manganèse urinaire	49,00 €	49,00 €
Mercuré sanguin	64,40 €	64,40 €
Nickel urinaire	49,00 €	49,00 €
Butyrylcholinestérase plasmatique (BuChE ou cholinestérase plasmatique ou pseudocholinestérase)	32,20 €	32,20 €
Acide trans, trans-muconique (t,t-MA) urinaire	49,00 €	49,00 €
Acide S-phénylmercapturique (SPMA) urinaire	61,60 €	61,60 €
Benzène urinaire	77,00 €	77,00 €
Acide mandélique urinaire	54,60 €	54,60 €
Acide hippurique urinaire	54,60 €	54,60 €
Acide phénylglyoxylique urinaire	56,00 €	56,00 €
Acide 2-thiothiazolidine 4-carboxylique urinaire (TTCA)	63,60 €	63,60 €
Toluène sanguin	67,20 €	67,20 €
Toluène urinaire	67,20 €	67,20 €
Ortho-crésol urinaire / Crésol-o urinaire	83,60 €	83,60 €
Trichloroéthylène (TCE) urinaire	67,20 €	67,20 €
3-Hydroxybenzo(a)pyrène urinaire	98,00 €	98,00 €
Prélèvement nez et gorge : recherche streptocoque, staphylocoque, candida (EX Microbio de la sphère oro-rhino-pharyngée)	37,80 €	37,80 €
Bactérie aérobie ou microaéroophile nomément désignée : recherche isolée	22,70 €	22,70 €
Prélèvement de selles : recherche de salmonelles, shigelles, candida, parasites (EX Microbio matières fécales et/ou prélèvement rectal)	68,00 €	68,00 €
EX. Parasito. des selles avec deux méthodes de concentration	35,90 €	35,90 €
Sérologie VIH	18,50 €	18,50 €
Sérologie hépatite A	18,90 €	18,90 €
Sérologie hépatite B	54,80 €	54,80 €
Sérologie hépatite C : Ac anti VHC	17,00 €	17,00 €
Sérologie rubéole IgG spécifiques	26,50 €	26,50 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Sérologie rougeole IgG + IgM	45,40 €	45,40 €
Sérologie CMV	30,20 €	30,20 €
Sérologie toxoplasmose	14,70 €	14,70 €
Sérologie rage : titrage antirabique : contrôle d'immunité : IGG	26,50 €	26,50 €
Sérologie rage : infection récente : IGG + IGM	45,40 €	45,40 €
Sérologie Lyme	22,30 €	22,30 €
Sérologie varicelle zona : recherche des IGG	22,70 €	22,70 €
Sérologie leptospirose : leptospira détection ADN (dans les 10 premiers jours)	37,80 €	37,80 €
Sérologie leptospirose : leptospira - recherche IGM (à partir de 7 jours)	15,10 €	15,10 €
Quantiféron	151,20 €	151,20 €
Cannabinoïdes : dépistage urinaire	34,00 €	34,00 €
Amphétamines : dépistage urinaire	34,00 €	34,00 €
Cocaïne et dérivés : dépistage urinaire	34,00 €	34,00 €
Méthadone : dépistage urinaire	34,00 €	34,00 €
Opiacés : dépistage urinaire	34,00 €	34,00 €
Test d'adultération (complément d'une recherche urinaire de toxiques) = 3 examens groupés		
Créatinine urinaire	2,30 €	2,30 €
PH urinaire	2,60 €	2,60 €
Densité urinaire	14,00 €	14,00 €
Alcoolémie	11,30 €	11,30 €
CDT, transferrine carboxy déficiente sanguine	20,80 €	20,80 €
Bilan standard : NFS plaquettes ASAT ALAT GGT créatininémie =	15,90 €	15,90 €
NF plaquettes	8,30 €	8,30 €
ASAT ALAT	3,40 €	3,40 €
GGT	1,90 €	1,90 €
Créatininémie	2,30 €	2,30 €
NFS plaquettes	8,30 €	8,30 €
VS	1,50 €	1,50 €
CRP	3,00 €	3,00 €
Ionogramme sanguin = Na + K	3,80 €	3,80 €
Ionogramme complet = Na + K + Cl + CO2 + Protides	7,60 €	7,60 €
Créatinine sanguine	2,30 €	2,30 €
Urée	1,90 €	1,90 €
Acide urique	2,30 €	2,30 €
Calcium sanguin	2,30 €	2,30 €
Transferrine	6,40 €	6,40 €
Ferritinémie	7,20 €	7,20 €
Magnésium	2,30 €	2,30 €
TSH	7,60 €	7,60 €
T3 LIBRE + T4 LIBRE	20,40 €	20,40 €
TSH + T3 LIBRE	16,60 €	16,60 €
TSH + T4 LIBRE	15,10 €	15,10 €
TSH + T3 LIBRE + T4 LIBRE	19,70 €	19,70 €
T4 LIBRE	10,20 €	10,20 €
T3 LIBRE	10,20 €	10,20 €
PSA	13,20 €	13,20 €
PSA + PSA LIBRE	20,40 €	20,40 €
Cholestérol total	1,90 €	1,90 €
Triglycérides	2,30 €	2,30 €
BAL	6,00 €	6,00 €
Glycémie à jeun	1,90 €	1,90 €
HbA1c	7,20 €	7,20 €
Electrophorèse des protéines plasmatiques	18,10 €	18,10 €
Albuminémie	2,30 €	2,30 €
Dosage vitamine D	21,00 €	21,00 €
Dosage vitamine B12	13,20 €	13,20 €
ASAT, TGO	2,30 €	2,30 €
ALAT, TGP	2,30 €	2,30 €
LDH	2,60 €	2,60 €

Bilirubine	2,30 €	2,30 €
CPK	2,30 €	2,30 €
phosphatases alcalines	1,90 €	1,90 €
5' nucléotidase	2,60 €	2,60 €
INR	7,60 €	7,60 €
TCA	6,00 €	6,00 €
D dimères	22,70 €	22,70 €
Groupage sanguin	12,50 €	12,50 €
RAI : dépistage	13,20 €	13,20 €
Phénotypes RH	12,50 €	12,50 €
ECBU	22,70 €	22,70 €
Microalbuminurie	5,30 €	5,30 €
Bêta 2 microglobuline urinaire	13,20 €	13,20 €
Hemocult	7,60 €	7,60 €
Examens complémentaires de laboratoire		
Forfait technique sans prélèvement	8,30 €	8,30 €
Forfait technique (déplacement, prélèvement)	15,00 €	15,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Tarifs 2023

Tarifs 2024

Collectivités territoriales	EPCI - CCAS-Caisse des écoles		
ARCHIVES - Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		32,00 €	33,50 €
De 1.001 à 3.500 habitants		38,00 €	40,00 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	41,00 €	43,00 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	43,00 €	45,50 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	45,00 €	47,50 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	50,00 €	52,50 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		69,00 €	72,50 €
MISE A DISPOSITION D'ARCHIVISTES DANS LE CADRE DE REGROUPEMENT DE + 25 COMMUNES			
Tarifs horaires			
Jusqu'à 500 habitants		17,00 €	18,00 €
De 501 à 1.000 habitants		27,00 €	28,50 €
De 1.001 à 3.000 habitants		34,00 €	36,00 €
De 3.001 à 7.000 habitants		40,00 €	42,00 €
De 7.001 à 17.000 habitants		41,00 €	43,00 €
Plus de 17.001 affiliés		47,00 €	49,50 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		68,00 €	71,50 €
CONFECTION DES PAIES			
Contribution forfaitaire à l'adhésion (montant/agent créé)		10,00 €	10,50 €
Montant par bulletin collectivités de - 50 agents		8,30 €	8,70 €
Montant par bulletin collectivités 50 agents et +		10,00 €	10,50 €
Montant par bulletin collectivités SIRH		5,00 €	5,25 €
Prestation forfaitaire - 50 agents - Tarif horaire		30,00 €	31,50 €
Prestation forfaitaire 50 agents et + - Tarif horaire		39,00 €	41,00 €
MISE A DISPOSITION EXPERTISE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE, TECHNIQUE, INSTRUCTION DES			
AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL			
Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		39,00 €	41,00 €
De 1.001 à 3.500 habitants		47,00 €	49,50 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	51,00 €	53,50 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	54,00 €	57,00 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	61,00 €	64,00 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	68,00 €	71,50 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		90,00 €	94,50 €
TECHNICIEN INFORMATIQUE A TEMPS PARTAGE - Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		36,00 €	36,00 €
De 1.001 à 3.500 habitants		42,00 €	42,00 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	44,00 €	44,00 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	48,00 €	48,00 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	53,00 €	53,00 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	59,00 €	59,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		85,00 €	85,00 €
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EN CYBERSECURITE - Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		48,00 €	48,00 €
De 1.001 à 3.500 habitants		63,00 €	63,00 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	70,00 €	70,00 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	77,00 €	77,00 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	79,00 €	79,00 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	83,00 €	83,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		98,00 €	98,00 €
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - Tarifs horaires			
Collectivités et établissements publics affiliés		45,00 €	47,50 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		55,00 €	58,00 €
Mise à disposition d'un temps plein annuel		67 600 €	70 980,00 €
PLACEMENT ET PRE-RECRUTEMENT - Tarifs horaires			
Journée de mise à disposition d'agents de catégorie C		180,00 €	189 €
Journée de mise à disposition d'agents de catégorie B		206,00 €	216 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-287800544-20231012-CA_2023_10_

Tarifs 2023	Tarifs 2024
-------------	-------------

DOSSIERS D'ALLOCATIONS CHÔMAGE - Tarifs horaires		
Collectivités et établissements publics affiliés	50,00 €	52,50 €
Collectivités et établissements publics non affiliés (Centres de gestion inclus)	66,00 €	69,50 €
CONTENTIEUX - Tarifs horaires		
Collectivités et établissements publics affiliés	112,00 €	112 €
Collectivités et établissements publics non affiliés	162,00 €	162 €
CONSEIL EN URBANISME ET DROITS DES SOLS : saisine par voie électronique - Abonnement annuel		
Moins de 1.000 habitants	160,00 €	168,00 €
De 1.001 habitants à 3.500 habitants	190,00 €	199,50 €
Plus de 3 500 habitants	320,00 €	336,00 €
SENSIBILISATION ET FORMATION EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES		
Sensibilisation aux risques professionnels - la 1/2 journée par agent	45,00 €	47,50 €

Collectivités territoriales	EPCI - CCAS-Caisse des écoles		
-----------------------------	-------------------------------	--	--

CONSEIL : ASSURANCES - FINANCES - REMUNERATION - INFORMATIQUE - RGPD - ORGANISATION - URBANISME - PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		48,00 €	50,00 €
De 1.001 habitants à 3.500 habitants		63,00 €	66,00 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	70,00 €	73,50 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	77,00 €	81,00 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	79,00 €	83,00 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	83,00 €	87,50 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		98,00 €	103,00 €

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		53,00 €	55,50 €
De 1.001 habitants à 3.500 habitants		68,00 €	71,50 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	75,00 €	79,00 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	84,00 €	88,00 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	93,00 €	97,50 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	99,00 €	104,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		124,00 €	130,50 €

POUR LES ADHERENTS DU CONTRAT-GROUPE SUR DES MISSIONS DE RESORPTION DE L'ABSENTEISME CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		38,50 €	40,50 €
De 1.001 habitants à 3.500 habitants		49,00 €	51,50 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	55,50 €	58,50 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	63,50 €	66,50 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	65,50 €	69,00 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	72,50 €	76,50 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		91,00 €	96,00 €

MISE A DISPOSITION DE CONSEILLER DE PREVENTION - Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		40,00 €	42,00 €
De 1.001 habitants à 3.500 habitants		51,00 €	53,50 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	58,00 €	61,00 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	66,00 €	69,50 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	68,00 €	71,50 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	75,00 €	79,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		95,00 €	100,00 €

MISSIONS D'INSPECTION - Tarifs horaires			
Jusqu'à 1.000 habitants		44,00 €	46,50 €
De 1.001 habitants à 3.500 habitants		50,00 €	52,50 €
De 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	57,00 €	60,00 €
De 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	73,00 €	77,00 €
De 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	83,00 €	87,50 €
Plus de 20.000 habitants affiliés	plus de 350 agents	95,00 €	100,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés		105,00 €	110,50 €

Tarifs 2023	Tarifs 2024
-------------	-------------

Collectivités territoriales	EPCI - CCAS-Caisse des écoles		
Assistance juridique non statutaire - Tarifs horaires			
Collectivités affiliées de moins de 1 000 habitants		48,00 €	50,00 €
Collectivités affiliées de 1.001 habitants à 3.500 habitants		63,00 €	66,00 €
Collectivités affiliées de 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	70,00 €	73,50 €
Collectivités affiliées de 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	77,00 €	81,00 €
Collectivités affiliées de 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	79,00 €	83,00 €
Collectivités affiliées de plus de 20.000 habitants	plus de 350 agents	83,00 €	87,50 €
Collectivités et établissements publics adhérents au socle		98,00 €	103,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés et non adhérents au socle		125,00 €	131,50 €
Assistance juridique en ligne - Tarifs à la consultation			
Collectivités affiliées de moins de 1 000 habitants		40,00 €	40,00 €
Collectivités affiliées de 1.001 habitants à 3.500 habitants		45,00 €	45,00 €
Collectivités affiliées de 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	55,00 €	55,00 €
Collectivités affiliées de 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	70,00 €	70,00 €
Collectivités affiliées de 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	85,00 €	85,00 €
Collectivités affiliées de plus de 20.000 habitants	plus de 350 agents	100,00 €	100,00 €
Collectivités et établissements publics adhérents au socle		125,00 €	125,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés et non adhérents au socle		150,00 €	150,00 €
Assistance juridique en ligne - Tarifs Abonnement annuel (30 consultations)			
Collectivités affiliées de moins de 1 000 habitants		900,00 €	900,00 €
Collectivités affiliées de 1.001 habitants à 3.500 habitants		1 125,00 €	1 125,00 €
Collectivités affiliées de 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	1 350,00 €	1 350,00 €
Collectivités affiliées de 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	1 800,00 €	1 800,00 €
Collectivités affiliées de 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	2 250,00 €	2 250,00 €
Collectivités affiliées de plus de 20.000 habitants	plus de 350 agents	2 700,00 €	2 700,00 €
Collectivités et établissements publics adhérents au socle		3 600,00 €	3 600,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés et non adhérents au socle		4 000,00 €	4 000,00 €
Assistance juridique en ligne - Tarifs Abonnement annuel (60 consultations)			
Collectivités affiliées de moins de 1 000 habitants		1 200,00 €	1 200,00 €
Collectivités affiliées de 1.001 habitants à 3.500 habitants		1 500,00 €	1 500,00 €
Collectivités affiliées de 3.501 à 5.000 habitants	1 à 50 agents	1 800,00 €	1 800,00 €
Collectivités affiliées de 5.001 à 10.000 habitants	51 à 100 agents	2 400,00 €	2 400,00 €
Collectivités affiliées de 10.001 à 20.000 habitants affiliés	101 à 350 agents	3 000,00 €	3 000,00 €
Collectivités affiliées de plus de 20.000 habitants	plus de 350 agents	3 600,00 €	3 600,00 €
Collectivités et établissements publics adhérentes au socle		4 800,00 €	4 800,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés et non adhérents au socle		5 500,00 €	5 500,00 €

Année 2023	Année 2024
------------	------------

MISE A DISPOSITION DU SIRH POUR LES COLLECTIVITES AFFILIEES		
<i>Contribution en % appliquée sur la masse salariale pour l'ensemble des agents telle qu'elle apparaît sur les états URSSAF pour la maladie</i>		
Accès au SIRH	0,40%	0,42%
en complément à l'accès au SIRH : réalisation des opérations de fin de paie	0,17%	0,17%
MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE et FACULTATIVE		
Séance de médiation à l'initiative du juge ou des parties - Forfait 1ère séance	260,00 €	273,00 €
Séance supplémentaire - Forfait par séance	125,00 €	131,00 €
PROTOCOLE DE SIGNALEMENT_RECUEIL ET ACCOMPAGNEMENT		
Collectivités affiliées de moins de 5.000 habitants ou EPCI, CCAS et Caisse des écoles de 1 à 50 agents	156,00 €	163,50 €
Collectivités affiliées de 5.000 à 20.000 habitants ou EPCI, CCAS et Caisse des écoles de 51 à 350 agents	312,00 €	327,50 €
Collectivités affiliées de plus de 20.000 habitants ou EPCI, CCAS et Caisse des écoles de plus de 350 agents	572,00 €	601,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés	988,00 €	1 038,00 €
ASSISTANCE RETRAITE - Tarifs horaires		
Collectivités de moins de 1 000 habitants	34,00 €	35,50 €
Collectivités de 1 001 à 5 000 habitants	44,00 €	46,50 €
Collectivités de 5 000 à 20 000 habitants	50,00 €	52,50 €
Collectivités de plus de 20 000 habitants	56,00 €	59,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés	79,00 €	83,00 €
DIVERS		
Intervention collective - journée 6 heures (Frais de déplacement et d'hébergement à la charge du demandeur)	1 200,00 €	1 260,00 €
Intervention collective - 1/2 journée (Frais de déplacement et d'hébergement à la charge du demandeur)	600,00 €	630,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2023

Application agréée E-legalite.com